



Bac : l'étrange obsession de Blanquer pour le contrôle continu

Dès l'année prochaine, les notes des lycéens compteront pour 40 % dans la moyenne finale du baccalauréat. Un système qui risque de se heurter à plusieurs écueils. La crise sanitaire a donné bien du fil à retordre à Jean-Michel Blanquer. Mais elle aura aussi offert une occasion inespérée au ministre de l'Education nationale de faire passer son projet de réforme du bac initial : introduire une part importante de "vrai" contrôle continu dans la nouvelle notation. Face à la résistance des syndicats, la Rue de Grenelle avait été, jusque-là, obligée de faire des compromis. Les négociations avaient finalement abouti à ce qu'il n'y ait que 10 % de contrôle continu fondé sur les notes inscrites dans les bulletins scolaires. Les 30 % de contrôle continu restants devaient prendre la forme d' "épreuves communes" , des devoirs sur table organisés au sein de chaque lycée durant les années de première et de terminale.

Or, le 28 juin, Jean-Michel Blanquer a annoncé que ces dernières pourraient être définitivement abandonnées ! Ce qui signifierait que le bac reposerait désormais sur 40 % de contrôle continu "intégral". Comment justifier un tel revirement ? Le ministère met en avant des questions pratiques : ces fameuses épreuves communes se sont finalement révélées très complexes à organiser dans chaque établissement. D'où l'intérêt de revenir à une formule "plus souple".

LIRE AUSSI >> Parcoursup : "C'est une loterie qui ne dit pas son nom !"

LIRE AUSSI >> Bac : comment Blanquer s'est servi du Covid pour accélérer sa réforme

